

RUBAN MOUCHE

1/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit RUBAN MOUCHE
Code du produit 6196772
Numéro d'AMM /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit pour piéger les mouches
REACH PC0
Ruban attrape mouches

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60 chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS 01 45 42 59 59
Centre Antipoison

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

RUBAN MOUCHE

2/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange non soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mentions d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mentions supplémentaires : Aucune

Étiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Le produit est collant.

RUBAN MOUCHE

3/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Bande de papier couverte de colle dans une boîte de papier fort.
La colle contient du caoutchouc, des huiles et des résines.

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
/	/	/	/	/	/

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

RUBAN MOUCHE

4/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

- Contact avec la peau** Le produit est collant. Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.
Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** La présentation du produit limite les risques d'ingestion.
Appeler immédiatement un médecin, surveiller la respiration de la victime.
Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.
Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Pas d'informations disponibles.
- Traitement** Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens appropriés** Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée, poudre chimique (poudre sèche), dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens inappropriés** Pas de moyen inapproprié identifié.

RUBAN MOUCHE

5/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers
résultant de la
substance ou du
mélange**

En cas d'incendie, une fumée formée de produits de combustion dangereux va se dégager.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de
protection spécial pour
le personnel préposé à
la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

**Informations
supplémentaires**

Rester en amont des flammes.

Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les
non-secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

**Précautions pour les
secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

RUBAN MOUCHE

6/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
Méthodes de nettoyage	La présentation du produit dans son emballage commercial rend peu probable les déversements. Recueillir le produit solide avec des moyens mécaniques (pelles, balais...). Puis le stocker dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballage non ouverts. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'information disponible.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

RUBAN MOUCHE

7/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit prêt à l'emploi, pour piéger les mouches.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

RUBAN MOUCHE

8/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Pas de protection respiratoire nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. La présentation limite les risques d'inhalation.
Protection des mains	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux. Pas de protection spécifique nécessaire.
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines. Placer le ruban de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques et en zones non submersibles, à l'abri des intempéries.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Bandelette de papier couverte de colle
Couleur	Brun
Odeur	Caractéristique

RUBAN MOUCHE

9/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément à l'air.
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	Non disponibles

RUBAN MOUCHE

10/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres données disponibles.
---------------------	-----------------------------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue.
--------------------------------------	------------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine.
------------------------	-------------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition lors d'une utilisation et d'un stockage conformes aux instructions.
-------------------------------------	--

RUBAN MOUCHE

11/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation / corrosion cutanée	Un contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Le caractère collant du produit peut entraîner des irritations en cas de contact avec les yeux.
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques en cas de contact cutané prolongé ou répété.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBAN MOUCHE

12/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.

RUBAN MOUCHE

13/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Toxicité pour les abeilles Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les vers de terre Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Pas d'informations disponibles.

Koc Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et VPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

RUBAN MOUCHE

14/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables en petite quantité, il est possible de les évacuer avec les ordures ménagères. Sinon, mettre en déchèterie.
Emballages contaminés	Eliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

RUBAN MOUCHE

15/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

RUBAN MOUCHE

16/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas d'informations complémentaires.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Aucune mention indiquée.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Aucune classe de danger indiquée.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CE _x	Concentration d'Effet pour X%
CE _{bx}	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CE _{rx}	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CI _x /IC _x	Concentration d'Inhibition pour X%

RUBAN MOUCHE

17/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

RUBAN MOUCHE

18/18

Date de création : 29/06/2020
Date de révision : 29/06/2020
Version : 01 / FRANCE

Méthodes utilisées :

La classification du mélange Ruban mouche a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.